

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Allocution de Gaëlle Lenfant
à l'occasion de la Journée
internationale de commémoration en
mémoire des victimes de la Shoah
Camp des Milles
Lundi 27 janvier 2014**

Mesdames, messieurs,

En ces lieux où les discours peuvent parfois paraître anodins ou inopportuns, nous prenons tous conscience ici du fait qu'un signe d'attention, une preuve de respect et de fidélité, constituent toujours la marque d'une humanité en progrès. C'est d'autant plus le cas depuis l'ouverture au public de ce Mémorial qui contient à la fois le souvenir du passé, les espérances de la mémoire et la foi dans l'avenir.

C'est donc toujours un grand honneur pour moi de prendre ici la parole au nom du Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Michel Vauzelle, qui m'a personnellement chargée de le représenter et qui m'a expressément demandé de vous dire le très vif intérêt qu'il porte à ce Mémorial national, ainsi qu'à cette Journée, décrétée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies le 1^{er} novembre 2005.

Dans un esprit de respect et de fraternité républicaine, je tiens à exprimer solennellement notre affection, notre fidélité à la mémoire des six millions d'enfants, de femmes et d'hommes victimes de l'extermination raciale, de la folie mortifère dirigée contre les handicapés, les malades, les Tsiganes, les homosexuels, les croyants, les démocrates, les Slaves, et surtout, en tout premier lieu, les Juifs. N'en déplaise à certain polémiste à but lucratif, la Shoah est un crime contre l'humanité à nul autre pareil.

Le 12 décembre 2013, j'assistais à une pièce intitulée N°187, magnifique adaptation de l'oeuvre de Lion Feuchtwanger, « Le diable en France » qui raconte l'internement de l'auteur. Depuis, j'ai lu l'oeuvre originale. Laissez moi vous en citer un passage : « Je ne crois pas que notre malheur soit dû à de mauvaises intentions de leur part, je ne crois pas que le diable auquel nous avons eu affaire en France en 1940 ait été un diable particulièrement perservers qui aurait pris un plaisir sadique à nous persécuter. Je crois plutôt que c'était le diable de la négligence, de l'inadvertance, du manque de générosité, du conformisme, de l'esprit de routine, c'est à dire ce diable que les français appellent le « *je m'en foutisme* »

C'est aussi par refus du « *je m'en foutisme* » que, comme beaucoup d'entre vous j'imagine, c'est avec grand plaisir que j'ai pris connaissance de l'ordonnance rendue le 9 janvier de cette année par le Conseil d'Etat, en la personne du conseiller d'Etat Bernard Stirn : la haute juridiction a en effet placé sa décision sous l'égide du « devoir de mémoire » ; pour justifier sa mesure de police administrative, elle a fondé son ordonnance aussi sur la « tradition républicaine » et la « cohésion nationale » ; enfin, le Conseil d'Etat a confirmé, ce 9 janvier, la « dignité de la personne humaine » comme composante de l'ordre public. Il s'agit bien, vous en conviendrez avec moi, d'une ordonnance historique qui précise et grandit encore la jurisprudence qui prévalait jusqu'à présent.

Si nous sommes ici, c'est pour redonner souffle à la prière de Primo Levi que certains odieux colériques ayant passé la frontière républicaine aimeraient effacer :

« N'oubliez pas que cela fut,
Non, ne l'oubliez pas,
Gravez ces mots dans votre cœur,
Répétez-les à vos enfants... »

Notre présence, au delà de l'émotion, témoigne du fait que la vie a été plus forte que tout. En effet, grâce à vous toutes et tous, ce camp des Milles a triomphé de ses douleurs pour se concentrer sur son espérance, fruit de la Résistance dont ce camp a été aussi un des hauts lieux, notamment de la Résistance par l'art, comme en témoignent par exemple « Le Diable en France » et les œuvres de Bellmer, Ernst, Springer et Wols, réalisées ici durant leur internement, entre 1939 et 1942 et dont il faut aussi se souvenir.

Je mets donc un point d'honneur à adresser mes sincères salutations et mes encouragements à tous les membres des fondations et associations de sauvegarde de la mémoire de la Déportation, de la Shoah, de la France Libre et de la Résistance. Merci pour votre dévouement.

François Mitterrand disait : « Les morts ne veulent pas qu'on les pleure, ils veulent qu'on les continue... » Au public ici présent, aux élèves des établissements scolaires, et à leurs enseignants, je veux dire notre gratitude pour leur fidélité dans le souvenir.

Je voudrais vous raconter une anecdote, qui est aussi un haut fait de résistance de la part d'enfants.

Nous sommes au camp d'Auschwitz-Birkenau : un matin, un officier SS réveille des enfants pour leur annoncer qu'ils ne travailleront pas. Ils seront dispensés de creuser des tranchées dans le camp. Les jeunes déportés sont conduits dans un verger, invités à cueillir des pommes et à les manger. Ce geste d'humanité intrigue les enfants. Ils se souviennent alors que c'est jour de Kippour, ce moment que la tradition hébraïque voue au jeûne. Ils sont affamés mais ils refusent de manger les fruits, obéissant au commandement d'un Livre qu'ils ne sont pourtant plus en mesure de lire. Le SS hurle, en vain : « Pourquoi vous ne bouffez pas ? » Les enfants restent de marbre.

Etrangement, le gardien ne leur infligea aucune punition, comme l'a raconté Joseph Weiss, matricule 29054.

J'ai lu ce récit dans l'émouvant recueil de témoignages intitulé « Célébrations dans la tourmente », réédité cette année. Cet ouvrage célèbre la résistance par l'art, par la culture, la résistance spirituelle, fondée sur l'attachement aux textes, religieux ou non, jusqu'au plus profond des ghettos et des camps.

Cette résistance spirituelle ne retire rien à la résistance des armes, à cette résistance juive menée par bien des héros.

Je pense notamment à Pierre Mendès France, célèbre aviateur de la France Libre, ou bien encore à Romain Gary. Romain Gary, ce petit Juif de Lituanie, immigré à Nice avec sa pauvre mère, qui fut étudiant à Aix-en-Provence, avant de rejoindre, dès juin 1940, les forces aérienne française libres à Londres, où ce héros fut élevé à la dignité de Compagnon de la Libération par le général de Gaulle, avant de devenir double lauréat du Prix Goncourt et diplomate, consul général de France aux Etats-Unis notamment ... Pourtant, lorsqu'il fit en 1938 son service militaire à l'Ecole de l'air de Salon-de-Provence comme élève-officier de réserve, Romain Gary fut le seul de sa promotion à ne pas obtenir ses galons d'officier ; il fut relégué au grade de caporal, parce qu'il était juif et naturalisé de trop fraîche date...

La transmission de cette mémoire de la Déportation, de la Shoah et de la Résistance est primordiale et urgente. Romain Gary le savait et l'avait écrit en 1980 : « Rarement la littérature eut plus de portée et d'authenticité que lorsqu'elle devenait un alphabet de la souffrance. Car les exterminés écrivaient » L'ensemble de ces écrits et particulièrement ici le recueil « lettres des internés du camp des Milles » de Guy Marchot et Yvon Roméro sont essentiels à la transmission de la mémoire.

Ce lieu s'adresse à tous, en tout premier lieu aux enfants, il ne cessera de s'adresser aussi aux enfants des enfants parce que comme disait Camus « Qui ne répondrait en ce monde à la terrible obstination du crime, sinon l'obstination du témoignage ? »

C'est votre mission, votre honneur, et notre promesse de l'aube.

« Le verbe résister se conjugue toujours au présent. » C'est avec ces mots de Lucie Aubrac que je voulais terminer.

Je vous remercie de votre attention .